

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Nombre de conseillers

en exercice : 30

Présents : 23

Pouvoirs : 4

Votants : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstentions : 0

Le seize juillet deux mille vingt-six, à 20 heures 00,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de GOFFOZ Alain (CCVAI), en session ordinaire.

Date de convocation : 08 juillet 2026

PRESENTS :

BRAY Christian (CCVAI) CLEMENT Françoise (CCVAI) GOFFOZ Alain (CCVAI) GUILLOT Lucien (CCVAI) MATHELIN Sandra (CCVAI) PALLANCHE Brigitte (CCVAI) PRADIER Bruno (CCVAI) RAYMOND Jean-Claude (CCVAI) LELEU Pascal (CCVAI) CLERMONT Joël (CCVAI) GLATZ Jean-Pierre (CCVAI) MARIN Justine (CCVAI) MOREAU Olivier (CCVAI) LOCQUET Philippe (CCVAI) FOREST Jean-Michel (CCVAI) FAUSSURIER Martine (CCVAI) DALLERY Bernadette (CCVAI) VEILLAS Vincent (CCVAI) MIGNERY Stéphane (CCVAI) DUBOST Marie-Paule (CCVAI) DALLIERE Julien (CCVAI) LAVAL Benoît (CCVAI) GARDANT Josette (CCVAI)

ABSENTS :

SAPEY Eliane (CCVAI) VAGINAY Ludovic (CCVAI)

ABSENTS EXCUSES :

JUNET Yannick (CCVAI)

POUVOIRS :

BOUTTET Ludovic (CCVAI) représenté par RAYMOND Jean-Claude (CCVAI) LAFAURIE Lucie (CCVAI) représentée par GLATZ Jean-Pierre (CCVAI) SIMON Guy (CCVAI) représenté par DALLERY Bernadette (CCVAI) BLACHON Pierre (CCVAI) représenté par VEILLAS Vincent (CCVAI)

SECRETAIRE DE SEANCE :

RAYMOND Jean-Claude (CCVAI)

OBJET : Renouvellement du bail entre la CCVAI et le Département Loire

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes des Vals d'Aix et Isable ;

Vu le bail conclu entre la Communauté de Communes des Vals d'Aix et Isable et le Département Loire relatif à la mise à disposition de locaux situés 28 rue Robert Lugnier - 42260 SAINT GERMAIN LAVAL ;

Considérant que le bail arrive à échéance et qu'il convient d'en assurer le renouvellement afin de permettre la poursuite de l'occupation des locaux par le Département Loire ;

Considérant que les conditions d'occupation demeurent adaptées aux besoins des deux parties et qu'il y a lieu de renouveler le bail dans les mêmes conditions, que précédemment

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés,

ARTICLE 1 : APPROUVE le renouvellement du bail entre la Communauté de Communes des Vals d'Aix et d'Isable et le Département Loire, selon les conditions définies dans le projet de bail annexé à la présente délibération.

ARTICLE 2 ; PRECISE que le bail est conclu pour une durée de 9 ans, à compter du 1^{er} juillet 2026 et moyennant un loyer annuel de 3 127,64€ révisable selon les modalités prévues au contrat

ARTICLE 3 : AUTORISE le Président à signer le bail ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

COPIE CERTIFIEE CONFORME

A Saint-Germain Laval, le 16/07/2026

Le Président,
GOFFOZ Alain (CCVAI)

Le secrétaire de séance,
RAYMOND Jean-Claude (CCVAI)

Certifié exécutoire par le Président compte tenu
de la réception en Sous-Préfecture le : 2007 26

et de la publication le : 2007 26

Le Président,



Date de transmission de l'acte: 20/07/2026

Date de reception de l'AR: 21/07/2026

042-244200614-DE2026_1607_09-DE

A G E D I